

# Mort de Steve à Nantes : le commissaire jugé pour homicide involontaire relaxé

Le commissaire Grégoire Chassaing, chargé des opérations de police lorsque Steve Maia Caniço est mort dans la Loire le 21 juin 2019 à Nantes, a été relaxé vendredi par le tribunal judiciaire de Rennes. Une décision qui va à l'encontre des réquisitions du parquet.

[David Perrotin](#)

20 septembre 2024 à 15h57

Pas une seule personne n'aura donc été jugée responsable de la mort de Steve Maia Caniço, tombé dans la Loire lors d'une charge policière le 21 juin 2019 à Nantes. Grégoire Chassaing, le seul jugé au mois de juin pour homicide involontaire, vient d'être relaxé ce vendredi par le tribunal de Rennes. Un non-lieu avait également été prononcé pour la maire de Nantes et des responsables de la préfecture, un temps mis en cause.

Le parquet, qui [demandait](#) une simple « *peine exemplaire* » et avait trouvé de nombreuses circonstances atténuantes, n'aura tout de même pas été suivi. Son réquisitoire pointait pourtant la responsabilité évidente de ce commissaire de police chargé des opérations. Le tribunal, lui, estime qu'il y a bien un lien entre la chute de Steve et l'opération de police mais estime que le commissaire de 54 ans n'a pas commis de « *faute caractérisée* ».

« *Il existe une concomitance spatio-temporelle indiscutable entre la chute de Steve Maia Caniço et la contamination par des gaz lacrymogènes de la zone où il se trouvait (...) Ces éléments établissent que l'utilisation de grenades lacrymogènes par les policiers a contribué à créer la situation menant à la chute de Steve* », peut-on lire dans la décision consultée par Mediapart.

« *Cependant, cette utilisation ne constitue pas la cause directe et exclusive de la mort. Le défaut de barriérage et d'éclairage de la partie du quai d'où le jeune homme a chuté ainsi que le fait qu'il ne savait pas nager ont également concouru à la survenance de son décès par noyade* », écrivent aussi les juges qui estiment que Grégoire Chassaing n'est pas en faute notamment parce qu'il n'a pas donné l'ordre direct d'utiliser du gaz lacrymogène et parce qu'il n'y a pas de raison de mettre en doute le récit des policiers qui évoquent une « *pluie de projectiles* ».

« *La famille est extrêmement déçue* », déplore à Mediapart leur avocate Cécile de Oliveira. « *Nous attendons de voir ce que fera le parquet qui a dix jours pour faire appel* », poursuit-elle. « *C'est un débat juridique complexe, mais j'attendais une autre décision.* »



Une fresque murale représentant Steve Maia Caniço à Nantes en juillet 2019. © Photo Loïc Venance / AFP

Les faits remontent au [21 juin 2019](#) lors de la fête de la musique, qui bat son plein dans le centre-ville de Nantes mais aussi sur le quai Wilson, une partie plus isolée en bord de Loire, où dix *sound systems* sont installés. Comme c'est l'usage, la fête est supposée terminer à 4 heures du matin. Mais les choses dérapent lorsque Grégoire Chassaing se rend sur les lieux pour faire cesser la musique. Au neuvième stand, le DJ éteint le son puis le rallume sitôt le commissaire parti.

Les [juges d'instruction](#) dressaient le portrait d'un commissaire vexé par cette provocation et qui avait décidé alors de punir les fêtards en menant une charge policière. En seulement dix minutes, lui et ses hommes tirent trente-trois grenades lacrymogènes, dix grenades de désencerclement et douze projectiles de LBD. Le nuage de lacrymogène asphyxie la foule et provoque la panique. L'enquête montrait par ailleurs que les policiers étaient informés du risque de noyade puisque, dès 3 h 50, l'information d'une chute dans la Loire circulait sur les ondes radio.

## Des policiers qui font corps

Au moins cinq personnes tombent à l'eau. Quatre sont secourues ; Steve Maia Caniço, lui, disparaît dans la Loire. Les expertises montrent qu'il est tombé à 4 h 33, après le début de la charge policière. Son corps ne sera repêché qu'un mois plus tard.

À lire aussi

[Au procès de la mort de Steve : « Imaginer son fils se noyer dans la Loire est insupportable »](#)

11 juin 2024

## Procès de la mort de Steve : le procureur veut une simple « peine de principe » pour le commissaire mis en cause

13 juin 2024

Lors du procès qui s'est déroulé durant une semaine à Rennes – le dossier a été dépaycé –, la mère de Steve avait détaillé sa douleur « *insoutenable* » d'avoir perdu un fils « *hypersensible* », « *souriant* », « *gentil* » et « *trop heureux de vivre cette musique avec ses amis* ». Pendant une semaine, la famille de Steve a ensuite vu défiler à la barre des secouristes expliquer le chaos de cette nuit-là et comment le jeune homme aurait pu être sauvé mais ne l'a pas été.

Elle a fait face à des policiers, les collègues de Grégoire Chassaing, venus défendre leur supérieur et ne montrer ni remords ni regrets. « *On était harcelés de projectiles* », « *c'était un déluge : des parpaings, des cailloux, des tessons de bouteille* », « *pire que dans le 93* », martelaient les policiers alors que les nombreuses vidéos captées sur le moment ne montraient rien de tout ça.

La famille a même dû subir le témoignage, jugé indécent par la partie civile, du directeur général de la police nationale Frédéric Veaux, incapable d'aborder le moindre fait, mais venu défendre coûte que coûte ses effectifs. Malgré ce procès, Grégoire Chassaing avait été promu depuis.

La famille, enfin, a écouté la défense du commissaire de police qui jurait être en état de légitime défense. « *Ce qui a tué Steve, c'est un accident mystérieux. C'est juridiquement parlant un accident malheureux, sans rapport avec la police et encore moins avec Grégoire Chassaing* », plaidait son avocat. Qui a été entendu par le tribunal.

David Perrotin